

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 mai 2024
Date d'affichage
30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le quatre juin, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente mai deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISINIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absents et excusés :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DROIT DE PRÉFÉRENCE - « LE PATURAIL DU MOULIN » 2024 - 033

Monsieur le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L 331-19 et suivants du Code Forestier.

VU la demande présentée le 22 mai 2024 par Maître Amandine DELALANDE, Notaire à Bonnétable (Sarthe) pour le compte des Consorts RAVE et relative d'un bien situé sur notre commune au lieudit « Le paturail du Moulin » dont l'assiette foncière est constituée de la parcelle cadastrée section A numéro 467 pour une contenance de 5 500 m², en zone N du PLUi, au prix de 26 250 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le droit de préférence concernant les parcelles dénommées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

